

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	28
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/05/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20260521-05

OBJET : MARCHÉS PUBLICS (1.1) – Attribution des marchés de travaux de l'école maternelle

Vu la délibération DCM20231012-05 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par DMA Architectures

Vu la délibération DCM20241212-03 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération DCM20260122-02 approuvant l'attribution d'une partie des marchés de travaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles et notamment ses articles L.2121-21, L.1414-3 et L.5211-10 ;

DCM20260521-05

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Vu le Code de la commande publique et notamment, ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération n° DCM20230406-03 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres, réunie le 5 mai 2026 ;

Monsieur le maire rappelle que lors de première consultation des marchés de travaux de l'école maternelle certains lots n'avaient pas pu être attribués :

- le lot 02 déclaré sans suite,
- le lot 04 infructueux,
- le lot 10 déclaré sans suite pour motif d'intérêt général - Absence de mise en concurrence.

Une nouvelle consultation a été lancée le 28 janvier 2026, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

La remise des offres était le 12 mars 2026 à 16h00, 18 plis reçus dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 mai 2026 à 18 h 30 et à proposer de retenir les candidats suivants :

- lot 2 : Charpente ossature bois zinguerie – Favrat construction bois, sise 74550 Orcier pour l'offre de base et la PSE n°2, pour un montant de 903 516,23 € HT ;
- lot 4 : Menuiseries extérieurs bois - stores solaires – Genevrier menuiserie, sise 74330 Poisy pour l'offre de base, pour un montant de 442 129,60 € HT ;
- lot 10 : Serrurerie – Société de travaux alpins STA, sise 73260 Aigueblanche pour l'offre de base, pour un montant de 235 141,55 € HT ;

Le montant global de l'opération est de 7 055 390,06 € HT, pour une estimation donnée de 7 306 763,50 € HT.

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** les marchés suivants :

Lot 2 : Charpente ossature bois zinguerie – Favrat construction bois, sise 74550 Orcier pour l'offre de base et la PSE n°2, pour un montant de 903 516,23 € HT ;

DCM20260521-05

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Lot 4 : Menuiseries extérieurs bois - stores solaires – Genevrier menuiserie, sise 74330 POISY pour l'offre de base, pour un montant de 442 129,60 € HT ;

Lot 10 : Serrurerie – Société de travaux alpins STA, sise 73260 Aigueblanche pour l'offre de base, pour un montant de 235 141,55 € HT ;

- **RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés et toutes pièces annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



